



RESUME DE PROJET

OBJECTIF DU PROGRAMME

L'objectif général de ce projet est de contribuer à la réhabilitation des zones urbaines de Port-au-Prince détruits par le séisme, en mettant sur pied un système de recyclage, d'enlèvement et de traitement des débris dans au moins six quartiers de la ville de Port-au-Prince. Le projet vise à gérer les débris au niveau communautaire en mettant l'accent sur les possibilités de réutiliser et de recycler in situ et en prévoyant le transport vers une zone de stockage et de traitement de débris afin de protéger l'intérêt public en réduisant les risques associés au déversement des débris non contrôlés.

Les objectifs du projet sont en ligne avec le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti du Gouvernement. Le projet répond aux grandes priorités identifiées par la CIRH, l'enlèvement des débris étant un pré requis pour la plupart des travaux de réhabilitation et de reconstruction.

INFORMATION GENERALE

Nom: *Relèvement par Zone et Enlèvement de Débris à Port-au-Prince*

Montant: US\$16.95 Millions

Sources: FRH \$16.95 M

Date d'Approbation: 17 août 2010

Secteur: Reconstruction et Reprise Economique

Entité Partenaire: ONU

Agence d'implémentation: PNUD, UN Habitat, BIT, Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication.

DESCRIPTION

Objectif Général du Projet: L'enlèvement des débris contribuera à la réhabilitation et la reprise de l'économie et le renforcement des niveaux de vie dans les zones urbaines de Port-au-Prince.

Objectifs Immédiats: Une stratégie pour le nettoyage et le recyclage des débris sera adoptée dans les zones les plus affectées par le séisme et la majorité des débris est enlevée des zones pilotes. La capacité locale en gestion de débris est renforcée dans les zones pilotes et les activités génératrices de revenus sont créés à partir de l'enlèvement et du recyclage de débris

Résultats attendus:

1. Six plans de secteurs sont développés et adoptés par la communauté et les partenaires clés du projet.
2. Une stratégie est développée pour l'enlèvement et le traitement des débris et est adoptée par les autorités concernées.
3. L'environnement socio-économique est amélioré à travers l'enlèvement et le recyclage des débris
4. Gestion de l'information et implémentation d'une nouvelle stratégie de communication.
5. Etudes préliminaires sur l'utilisation des débris, la planification de zones et la reprise de l'économie lors de la reconstruction dans les zones affectées.

Résultats ciblés par thématique	%
Reconstruction	75
Reprise Economique	25